

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX**  
**DU JEUDI 14 AVRIL 2011**

**DELIBERATION N° 11 - 10**

*Nombre de conseillers en exercice : 11*  
*Nombre de conseillers présents : 7*  
*Nombre de votants : 9 ( 2 procurations )*

*Date de convocation : 8.04.2011*

L'an deux mille onze, le jeudi 14 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Boyer, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati

Absents : M. Hervé Planchon, Jean Michel Chazine, Marc Chabaud, Christian Barthélemy  
A été élu secrétaire : Philippe Roux

**OBJET :**

**CREATION D'UN COLOMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

**Le Maire** informe le Conseil Municipal que plusieurs habitants de Buoux lui ont fait part de leur souhait d'acquérir une concession de colombarium, dans l'hypothèse où la Municipalité viendrait à en créer un dans le cimetière communal. Il expose les avantages d'un colombarium horizontal, plutôt que vertical, au regard du site de la Chapelle Sainte Marie qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Par ailleurs, outre l'emplacement envisagé pour cela, il indique que le cimetière dispose d'un espace qui pourrait se prêter à la création d'un *Jardin du Souvenir* dévolu aux cas de dispersion des cendres.

Aussi Monsieur le Maire propose :

- la création d'un colombarium horizontal, avec des concessions à perpétuité de 1 m2 ( il est précisé que le caveau n'est pas fourni avec la concession )
- la fixation du prix des concessions à 180 €, hors taxes et droits divers qui sont d'un montant minimum de 25 €
- la réservation desdites concessions aux seuls habitants de Buoux
- la création d'un *Jardin du Souvenir*
- l'actualisation prochaine du règlement du cimetière

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :*  
*Publication du :*